



MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Faisant usage de la Septième Résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2022, le Conseil d'Administration de Gévelot S.A. a décidé, par sa délibération du 15 juin 2022, tenu à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions limité à 2,5 % du Capital (ce qui correspond à 19 230 actions) pour un coût financier maximum de 4 000 K€ :

- Objectif : rachat d'actions en vue de leur annulation en une ou plusieurs fois sur décision du Conseil d'Administration en application de la Huitième Résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2022,
- Validité du programme de rachat : jusqu'au 15 décembre 2023.

Euronext - Amf - www.gevelot-sa.fr (15 juin 2022)

GEVELOT
Société Anonyme au capital de 26 932 500 euros
Siège Social : 6, boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET
562 088 542 R.C.S. NANTERRE